

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

AOÛT 2019

PRINCIPALES TENDANCES

A fin août 2019 et en comparaison avec la même période de l'année 2018, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 2,7% provenant de :

- L'accroissement de 9,7% des impôts directs suite à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+33,6%), de la taxe professionnelle (+8,4%), de la taxe de services communaux (+0,7%) et de la taxe d'habitation (+4,1%);
- La diminution de 0,9% des impôts indirects qui s'explique notamment par la baisse de 1,1% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), conjuguée à la hausse de 37,5% de la taxe sur les opérations de lotissement.
- L'accroissement de 2,3% des recettes non fiscales provenant notamment de la hausse de 7,2% des subventions, de 7,5% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal et de la baisse de 11,1% des recettes domaniales.

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 55% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 0,6% en raison de la baisse de 1,9% des autres dépenses de biens et services et de 1,4% des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la hausse de 0,6% des dépenses de personnel ;
- des dépenses d'investissement en hausse de 5,1%, passant de 7.224 MDH à fin août 2018 à 7.591 MDH à fin août 2019.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 12,8 MMDH contre un solde ordinaire positif de 12 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 5,4 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 179 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 5,3 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 531 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Fonds disponibles

A fin août 2019, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 40,1 MMDH dont 34,3 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Août 2018	Prévisions 2019	Août 2019	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	<u>27 170</u>	<u>32 091</u>	<u>27 914</u>	<u>87%</u>	<u>2,7%</u>
1.1- Recettes fiscales :	22 837	25 280	23 480	93%	2,8%
<i>Impôts directs</i>	7 928	11 028	8 701	79%	9,7%
<i>Impôts indirects</i>	14 909	14 252	14 780	104%	-0,9%
1.2- Recettes non fiscales :	4 333	6 810	4 434	65%	2,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	521	776	464	60%	-11,1%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	500	846	538	64%	7,5%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 392	3 347	2 522	75%	5,4%
<i>Autres recettes</i>	919	1 842	910	49%	-1,0%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>15 193</u>	<u>30 557</u>	<u>15 100</u>	<u>49%</u>	<u>-0,6%</u>
2.1- Biens et services :	14 247	29 472	14 167	48%	-0,6%
<i>Personnel</i>	7 636	13 528	7 684	57%	0,6%
<i>Autres biens et services</i>	6 611	15 944	6 483	41%	-1,9%
2.2-Intérêts de la dette	946	1 085	933	86%	-1,4%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>11 977</u>	<u>1 533</u>	<u>12 814</u>		
4- INVESTISSEMENT²	7 224	36 079	7 591	21%	5,1%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	6	-22	10		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	525	-5 992	169		
7- EXCEDENT GLOBAL	<u>5 284</u>	<u>-40 560</u>	<u>5 402</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-5 284</u>	<u>40 560</u>	<u>-5 402</u>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	2 016	228	1 600		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 125	-1 487	-1 199		
<i>Variation de l'excédent</i>	-6 175	41 818	-5 803		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Août 2018	Prévisions 2019	Août 2019	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	22 837	25 280	23 480	93%	2,8%
IMPÔTS DIRECTS	7 928	11 028	8 701	79%	9,7%
<i>Taxe de services communaux³</i>	2 854	3 473	2 874	83%	0,7%
<i>Taxe professionnelle³</i>	2 137	2 620	2 316	88%	8,4%
<i>Taxe d'habitation³</i>	260	386	271	70%	4,1%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 033	1 312	1 044	80%	1,1%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	889	1 629	1 184	73%	33,1%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	754	1 608	1 012	63%	34,1%
IMPÔTS INDIRECTS	14 909	14 252	14 780	104%	-0,9%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	13 058	11 604	12 915	111%	-1,1%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	215	430	228	53%	6,0%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	452	668	453	68%	0,2%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	103	217	142	65%	37,5%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	143	195	147	75%	2,5%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	138	169	119	70%	-14,4%
<i>Taxe de séjour</i>	156	182	162	89%	3,8%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	195	233	203	87%	4,5%
<i>Autres impôts indirects</i>	449	553	411	74%	-8,4%
RECETTES NON FISCALES	4 333	6 810	4 434	65%	2,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	521	776	464	60%	-11,1%
<i>Redevance OTDP communal</i>	500	846	538	64%	7,5%
<i>Fonds de concours</i>	848	759	866	114%	2,1%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	305	550	310	56%	1,6%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	2	231	4	2%	
<i>Subventions</i>	1 544	2 588	1 656	64%	7,2%
<i>Recettes diverses</i>	613	1 061	597	56%	-2,6%
TOTAL DES RECETTES	27 170	32 091	27 914	87%	2,7%

³ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	4 894	2 591	20 429	27 914
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	323	108	4 161	4 592
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	323	81	2 473	2 877
<i>Produits des services</i>	0	0	536	536
<i>Produits des biens</i>	0	27	1 152	1 179
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	154	0	5 307	5 461
Taxe de services communaux	154	0	2 720	2 874
Taxe professionnelle	0	0	2 316	2 316
Taxe d'habitation	0	0	271	271
1.3- Ressources transférées :	4 417	2 483	10 961	17 861
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	62	2 358	10 495	12 915
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	2 196	0	0	2 196
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	217	0	12	228
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 942	126	454	2 522
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 031	1 626	12 443	15 100
2.1- Biens et services :	819	1 580	11 768	14 167
<i>Personnel</i>	112	1 347	6 226	7 684
<i>Autres biens et services</i>	708	233	5 542	6 483
2.2-Intérêts de la dette	212	46	675	933
3- SOLDE ORDINAIRE	3 863	965	7 986	12 814
4- INVESTISSEMENT	2 926	1 688	2 977	7 591
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	10	10
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	4	0	165	169
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	941	-723	5 183	5 402
8- FINANCEMENT :	-941	723	-5 183	-5 402
<i>Recettes d'emprunt</i>	523	444	634	1 600
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-234	-52	-913	-1 199
<i>Variation de l'excédent</i>	-1 230	331	-4 904	-5 803

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin août 2019 laisse apparaître une hausse des ressources de 2,7% et une baisse des dépenses ordinaires de 0,6%, dégagant ainsi un solde ordinaire positif de 12,8 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 7,6 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 179 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 5,4 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 27,9 MMDH en augmentation de 2,7% par rapport à fin août 2018. Ceci s'explique par la hausse de 4% des recettes gérées par l'Etat et de 3,2% des recettes transférées, conjuguée à la baisse de 0,4% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2018	Prévisions	2019	Evol. %
Transférées	17 309	18 617	17 861	3,2%
Gérées par l'Etat	5 251	6 479	5 461	4,0%
Gérées par les collectivités	4 609	6 994	4 592	-0,4%
TOTAL	27 170	32 091	27 914	2,7%

1.1-RECETTES FISCALES

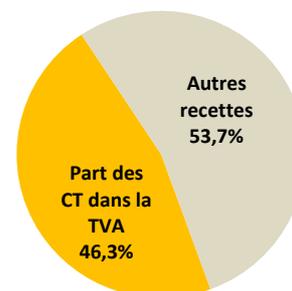
Les recettes fiscales ont atteint 23,5 MMDH, en augmentation de 2,8% par rapport à leur niveau à fin août 2018, suite à la hausse de 9,7% des impôts directs et à la baisse de 0,9% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 84,1% des recettes globales des collectivités territoriales à fin août 2019.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 17,9 MMDH à fin août 2019 contre 17,3 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 3,2%. Ceci résulte de l'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+552 MDH)⁴, des subventions (+112 MDH), conjuguée à la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-143 MDH)

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 46,3% de leur part dans le produit de la TVA.

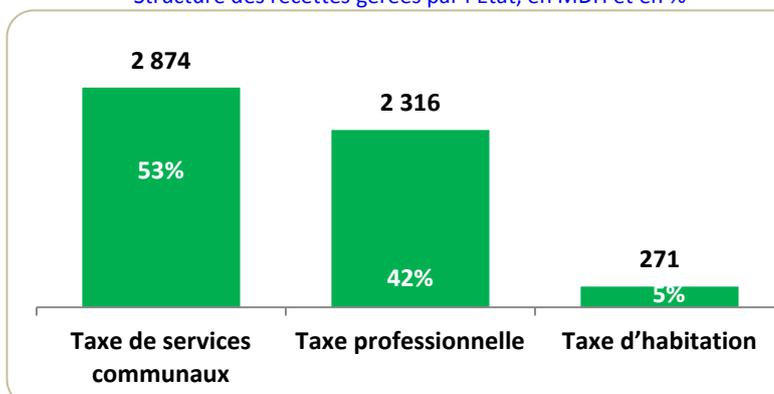
Structure des recettes des collectivités en 2019



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin août 2019, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 5,5 MMDH contre 5,3 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 4%, provenant de la hausse de la taxe professionnelle (+8,4%), de la taxe de services communaux (+0,7%) et de la taxe d'habitation (+4,1%).

Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %

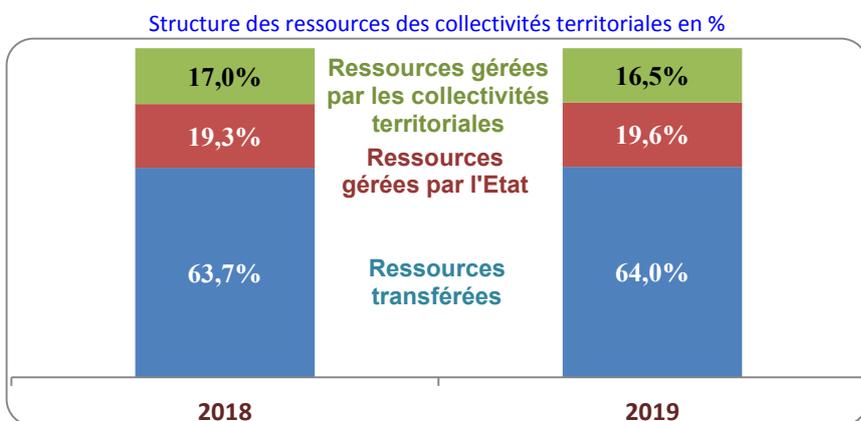


⁴ La part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR est passée de 4% en 2018 à 5% en 2019 (articles 13 et 14 de la loi de finances pour l'année 2019).

1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 4.592 MDH à fin août 2019 contre 4.609 MDH enregistré un an auparavant. Elles sont constituées en grande partie de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1044 MDH), la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (538 MDH), les recettes domaniales (464 MDH) et la taxe sur les opérations de construction (453 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin août 2018 et fin août 2019, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par l'Etat et de la part des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 4,4 MMDH, en augmentation de 2,3% par rapport à leur niveau à fin août 2018, en raison principalement de la hausse des subventions (+7,2%), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+7,5%) et des fonds de concours (+2,1%), conjuguée à la baisse des recettes domaniales (-11,1%).

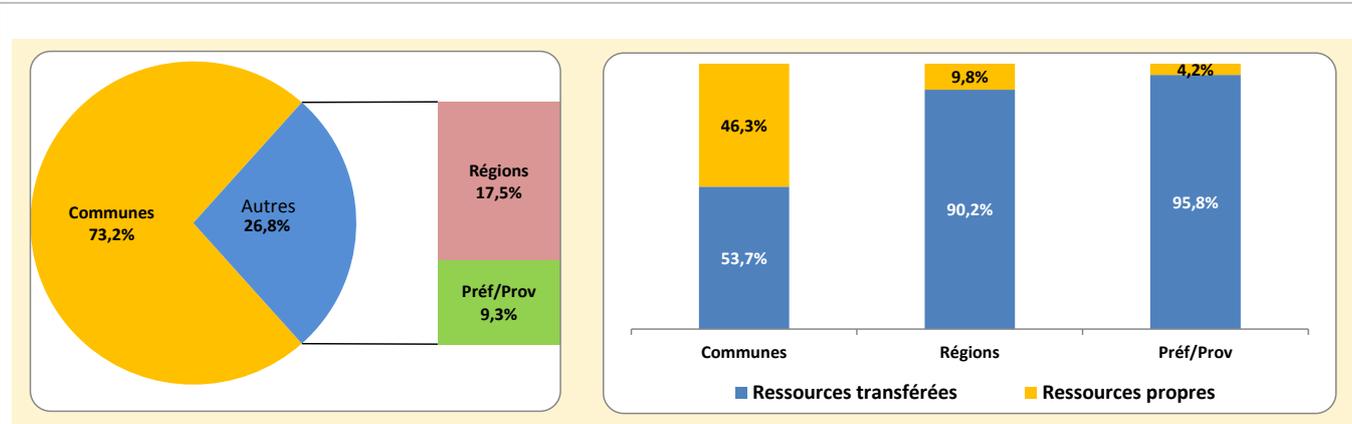
La hausse enregistrée au niveau des subventions provient essentiellement de l'augmentation des subventions de l'Etat (1.650 MDH contre 1.500 MDH).

Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (565 MDH contre 620 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 20,4 MMDH et représentent 73,2% des recettes globales des collectivités territoriales à fin août 2019.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin août 2019, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 53,7% des recettes des communes contre 90,2% pour les régions et 95,8% pour les préfetures et provinces.

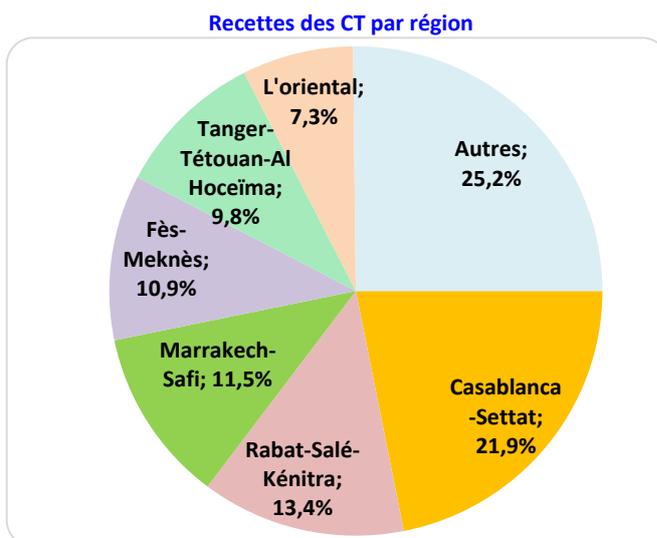


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 74,8% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (6,1 MMDH) représentent 21,9% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,4% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,6%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 230	2 362	2 515	6 107
Rabat-Salé-Kénitra	665	1 008	2 065	3 738
Marrakech-Safi	662	486	2 059	3 208
Fès-Meknès	448	369	2 235	3 053
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	528	476	1 736	2 740
L'oriental	256	206	1 577	2 040
Souss-Massa	341	355	1 218	1 914
Béni Mellal-Khénifra	252	155	1 403	1 810
Laâyoune-Sakia El Hamra	84	0	1 060	1 144
Drâa-Tafilalet	69	32	996	1 097
Guelmim-Oued Noun	48	11	566	625
Dakhla-Oued Ed Dahab	9	0	429	438
TOTAL	4 592	5 461	17 861	27 914

2- DEPENSES

A fin août 2019, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 23,9 MMDH, en hausse de 1,5% par rapport à leur niveau à fin août 2018. Elles se composent à hauteur de 63,2% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin août 2019, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 15,1 MMDH, soit une diminution de 0,6% en raison de la baisse de 1,9% des autres dépenses de biens et services et de 1,4% des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la hausse de 0,6% des dépenses de personnel.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2018	Prévision	2019	Réalisation	Variation
Personnel	7 636	13 528	7 684	57%	0,6%
Autres biens et services	6 611	15 944	6 483	41%	-1,9%
Intérêts dette	946	1 085	933	86%	-1,4%
TOTAL	15 193	30 557	15 100	49%	-0,6%

⁵ Décret n°2.15.10 du 20 Février 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Mars 2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin août 2019 ont atteint 7.684 MDH contre 7.636 MDH à fin août 2018, soit une hausse de 0,6%. Les salaires représentent 50,9% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 59,5% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 6.483 MDH à fin août 2019 contre 6.611 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 48,8% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 933 MDH à fin août 2019 contre 946 MDH un an auparavant, en baisse de 1,4%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin août 2019 a dégagé un solde ordinaire positif de 12,8 MMDH contre un solde ordinaire positif de 12 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

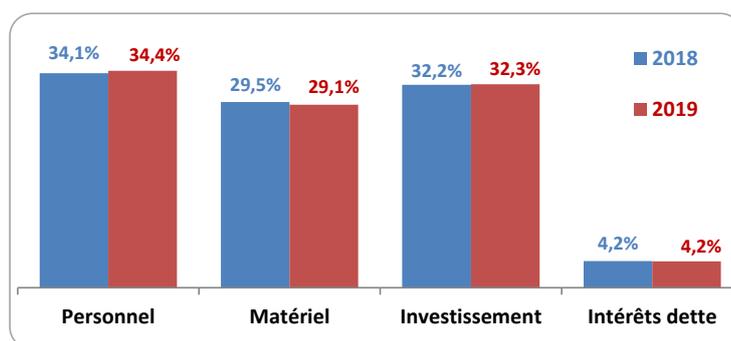
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 7.591 MDH à fin août 2019 contre 7.224 MDH à fin août 2018, soit une augmentation de 5,1%.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des projets intégrés (2.065 MDH contre 1.661 MDH), des subventions (512 MDH contre 281 MDH) et des travaux neufs et grosses réparations (1.629 MDH contre 1.506 MDH), conjuguée à la diminution des émissions au titre des programmes nationaux (2.262 MDH contre 2.745 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2018	Prévision	2019	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	1 506	11 529	1 629	14%	8,1%
Projets intégrés ⁶	1 661	7 621	2 065	27%	24,3%
Acquisitions immobilières	495	6 905	564	8%	13,9%
Acquisitions mobilières ⁷	536	2 081	559	27%	4,3%
Programmes nationaux ⁸	2 745	6 217	2 262	36%	-17,6%
Subventions	281	1 725	512	30%	82,1%
TOTAL	7 224	36 079	7 591	21%	5,1%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin août 2018 et fin août 2019 fait ressortir la hausse des parts des dépenses de personnel et des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de matériel et la stagnation de la part des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

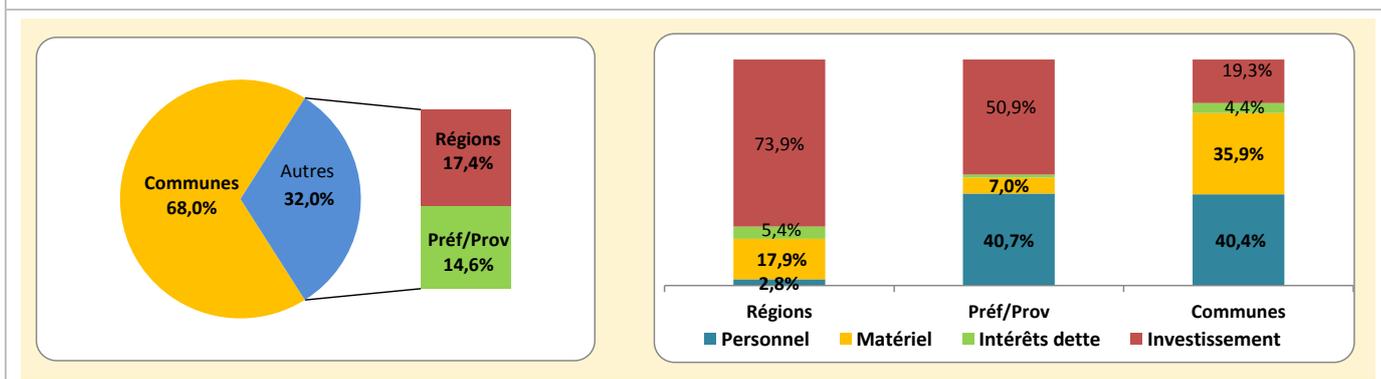
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 15,4 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales, est de 68% à fin août 2019.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin août 2019 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (40,4%) et des préfectures et provinces (40,7%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 73,9% des dépenses d'investissement, de 17,9% des dépenses de matériel, de 5,4% des charges en intérêts de la dette et de 2,8% des dépenses de personnel.

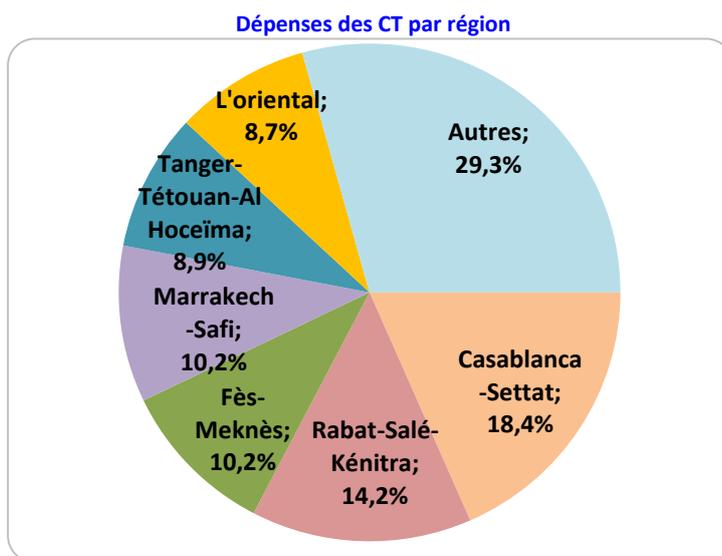


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 70,7% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (4,2 MMDH) représentent 18,4% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,7% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 538	1 226	245	1 173	4 181
Rabat-Salé-Kénitra	1 045	949	96	1 138	3 227
Fès-Meknès	939	688	110	580	2 316
Marrakech-Safi	805	865	58	579	2 308
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	691	615	66	653	2 024
L'oriental	750	429	85	716	1 980
Souss-Massa	527	413	97	661	1 698
Béni Mellal-Khénifra	521	359	48	620	1 549
Laâyoune-Sakia El Hamra	317	305	43	784	1 450
Drâa-Tafilalet	309	174	40	351	874
Guelmim-Oued Noun	170	400	17	100	687
Dakhla-Oued Ed Dahab	72	60	29	235	397
TOTAL	7 684	6 483	933	7 591	22 691

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin août 2019 des soldes positifs de 10 MDH et de 169 MDH respectivement contre un solde positif de 6 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 525 MDH pour les comptes spéciaux à fin août 2018.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 5,4 MMDH à fin août 2019 contre un excédent global de 5,3 MMDH enregistré un an auparavant.

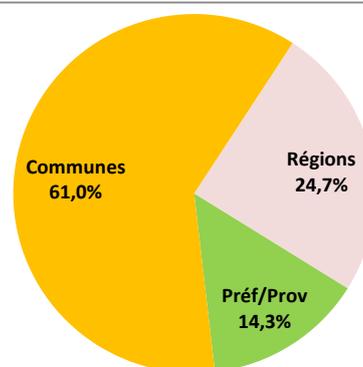
5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin août 2019, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1.600 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.199 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 5,8 MMDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin août 2019 se sont élevés à 40,1 MMDH, dont 34,3 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs⁹. Les communes interviennent pour 61% des fonds disponibles des collectivités territoriales.

Répartition des fonds disponibles à fin août 2019



⁹ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.